

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION

Séance du : 21 mars 2023

Date de convocation : 15 mars 2023

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 44

Président : Régis CHAMBE

Secrétaire élu : Guy SAULNIER

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (Brullioles), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoît VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT (Haute-Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles) Michel RAMPON (Longessaigne), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Michel GOUGET, Laura JURNET (Montrottier), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamouset), Régis CHAMBE, Monique CHARDON, Nathalie FAYET, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Karine BERGER, Olivier VIALLON (Ste Foy l'Argentière), Guy SAULNIER (Souzy), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

Membres excusés : Alain FRANÇON (Brullioles), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Châtelus – pouvoir à Patrice CARTERON), Christelle SEVE (Haute-Rivoire – pouvoir à Gilles CHAVEROT), Marie-Charles JEANNE (Montromant – pouvoir à Patricia BLEIN), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Dominique MEZARD-MOSTFA, Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise – pouvoir à Jérôme BANINO), Raphaël MORETON (Viricelles – pouvoir à Jean-Christophe FARJON)

Membres absents : Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys)

N° : 2023 03 03

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2023

Rapporteur : Michel BONNIER, Vice-Président délégué aux Finances

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les projets de budgets primitifs pour 2023 pour le budget principal et les budgets annexes (ordures ménagères, économie, crèche de Chevrières, Centre Médical de l'Argentière, Service Autorisation droit du Sol ADS, centre aquatique, assainissement, zone de loisirs de Hurongues, ZA Pomeys (Le Plomb), ZA Saint Martin en Haut (Les Plaines), ZA Saint Symphorien sur Coise (Grange Eglise – Colombier I et II), ZA Saint Denis sur Coise (Croix Chartier), ZA Chevrières (Villedieu), ZA Souzy (Bellevue II), ZA St Laurent de Chamouset (Croix Grand Borne), et ZA Ste Catherine,

Oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants hors budget annexe zone Hurongues (4 abstentions),

DECIDE

- 1) **APPROUVE** les budgets primitifs de l'exercice 2023 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	19 999 597,65	9 441 707,54
Ordures ménagères	4 928 793,82	1 260 825,91
Economie	2 196 271,25	4 093 713,53
Crèche Chevrières	716 549,17	142 768,73
Autorisation Droit du Sol (ADS)	139 296,33	23 655,12
Centre Médical de l'Argentière (CMA)	2 648 761,02	1 891 520,32
Centre Aquatique	1 249 184,96	638 569,33
Assainissement	3 059 820,11	4 962 497,03
Zone Hurongues	1 259 122,28	5 159 151,31
ZA Ste Catherine	280 931,04	273 721,60
ZA Chevrières	38 020,80	49 225,78
ZAC Croix Chartier	1 757 389,10	1 697 224,71
ZA Le Plomb	419 320,40	257 280,90
ZAC Les Plaines	338 468,04	214 885,00
ZA Croix Grand Borne	662 420,00	670 980,00
ZA Bellevue II	1 341 188,78	1 051 979,53
ZI Colombier Grange Eglise I	165 287,78	149 298,33
ZA Grange Eglise II	1 215 014,16	1 045 607,16
TOTAL	42 415 436,69	33 024 611,83

- 2) **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de séance ainsi que le Président.

Pour extrait conforme
Pour le Président empêché et par délégation
Pierre VARLIETTE
1^{er} Vice-Président

